

9 FEUX SUR 10 SONT D'ORIGINE HUMAINE

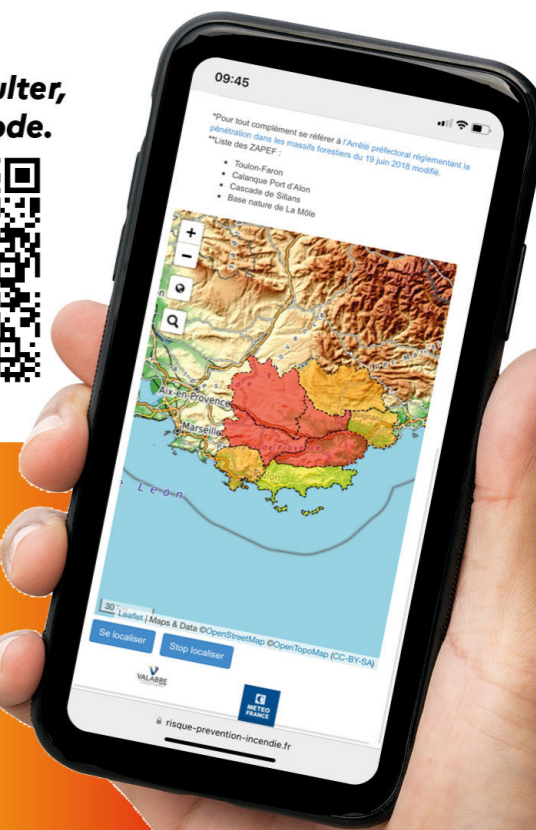
Rendez-vous sur :
www.var.gouv.fr

Durant l'été, l'accès aux massifs forestiers du Var est réglementé et à certains moments, il peut être interdit.

Une carte interactive renseigne sur les conditions d'accès de chaque massif en fonction du risque incendie.

Elles est actualisée chaque jour sur le site de la préfecture du Var.

Pour la consulter,
flashez le code.



Le Var vous accueille, PROTÉGEZ-LE !



Témoin d'un
début d'incendie,
je donne l'alerte
en localisant le feu
avec précision



Je me mets
à l'abri
dans une
habitation